

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Conseil Communautaire du 27 mars 2023

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice démocratique d'information et de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi Notre),
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur (ajouté par la LPFP 2018-2022),
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ajouté par la LPFP 2018-2022).

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat et aux Communes membres.

Le présent rapport est organisé comme suit :

1. Contexte
2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2023
 - 2.1. Dépenses de fonctionnement
 - 2.2. Recettes de fonctionnement
 - 2.3. Les résultats
 - 2.4. Effectifs
 - 2.5. Investissements
 - 2.6. Endettement
 - 2.7. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes
3. Les perspectives et orientations
 - 3.1. Perspectives 2023
 - 3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2023
 - 3.3. Projets 2023

Annexe 1 – Profil d'extinction de la dette

Annexe 2 – Etat récapitulatif des emprunts au 01/01/2023

1. Contexte

La Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise (CCHS) a été créée en 1997.

En 2017, le périmètre de la CCHS a fortement augmenté avec l'adhésion de 9 nouvelles communes (Champrond, Courgenard, Gréez sur Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace), portant alors à 34 le nombre de communes.

La CCHS s'est également vue confier à cette date de nouvelles compétences dont le développement économique (transfert des zones d'activité, de l'immobilier économique, de la promotion du tourisme). Ce transfert a entraîné la dissolution du SMPAD (Syndicat mixte du parc d'activités départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise), auquel appartenait le conseil départemental de la Sarthe, et qui gérait les zones d'activité du Coutier, à Cherré-Au, et des Ajeux, à La Ferté-Bernard.

De plus, la Communauté de Communes est passée à cette date en fiscalité professionnelle unique (FPU). Cela signifie qu'elle collecte l'intégralité de la fiscalité économique et en reverse une partie aux communes sous la forme d'attributions de compensation. Dès lors qu'un nouveau transfert de compétence intervient, le montant de l'attribution de compensation versée à la commune est déduit du montant de la charge financière qui est transférée avec la compétence.

Ces changements ont eu des répercussions sur les plans organisationnel (gouvernance du Conseil Communautaire) et financier.

En 2018, la Communauté de Communes a inscrit dans ses statuts la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), tout en y ajoutant la lutte contre l'érosion des sols, de même que la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement ».

En 2019, le nombre de communes s'est réduit à 33, suite à la création de la Commune nouvelle Cherré-Au, regroupant les communes de Cherré et Cherreau.

Par ailleurs, le SMPAEBGHS, syndicat d'études créé entre les Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise et du Gesnois Bilurien pour mesurer le potentiel de création d'une zone d'activités à la sortie autoroutière de Connerré-Beillé, a été dissout.

En 2021, la Communauté de Communes est devenue autorité organisatrice de la mobilité suite au transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité ».

En 2022, les finances de la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise sont organisées en un budget principal et 13 budgets annexes suite à la création de 8 budgets annexes pour la commercialisation des terrains situés dans les zones d'activités communautaires.

En 2023, la Communauté de Communes applique désormais la nomenclature M57 ce qui engendre quelques modifications pour la lecture du budget (suppression de la notion de résultat exceptionnel, suppression des chapitres pour les dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement, ...).

La crise énergétique et l'inflation croissante auront un impact sur les finances de la Communauté de Communes. Parallèlement la perte d'autonomie fiscale de la CCHS va se poursuivre en 2023 avec la suppression progressive de la CVAE.

Néanmoins, la dynamique d'investissement et de développement engagée par la Communauté de Communes se poursuit en 2023 :

- Poursuite des travaux du centre aquatique,
- Mise en œuvre du guichet habitat et du France Services,
- Travaux d'aménagement dans le bâtiment situé Rue du Moulin à Tan pour accueillir le Relais petite enfance et La Laverie...

2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2023

Pour rappel, les finances de la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise sont organisées en un budget principal et 13 budgets annexes :

- Ordures ménagères
- SPANC (assainissement non collectif)
- Urbanisme
- Relais petite enfance
- ZA Sceaux sur Huisne – Espace Val'Activ
- ZA Le Coutier à Cherré-Au
- ZA Les Ajeux à La Ferté-Bernard
- ZA La Monge à La Ferté-Bernard
- ZA L'Eguillon à La Ferté-Bernard
- ZA Le Gaillon à La Ferté-Bernard
- ZA route de Courgenard à Lamnay
- ZA La Taille à Tuffé Val de la Chéronne
- ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois

2.1. Dépenses de fonctionnement

Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes hors ZA) :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Ecart CA 2021- CA 2022
002 Déficit de fonctionnement reporté	764	700	11 410	
011 Charges à caractère général	1 541 911	1 629 923	1 923 959	294 036
012 Charges de personnel	818 993	914 696	1 069 766	155 070
014 Autres reversements (taxes de séjour, dégrèvements, ...)	251 788	18 451	24 627	6 176
014 Attributions de compensation	6 011 824	6 036 525	6 043 592	7 067
014 Reversement FPIC et FNGIR	85 764	108 217	110 446	2 229
65 Autres charges de gestion courante	3 366 944	3 437 726	3 315 985	-121 741
66 Charges financières	70 655	49 161	34 045	-15 116
67 Charges exceptionnelles	15 965	1 095	22 169	21 074
68 Dotations aux provisions	3 966	26 525	0	-26 525
042 Dotations aux amortissements	792 637	998 104	1 180 241	182 137
042 Valeur comptable des immobilisations cédées	19 087	2 706 045	214 375	-2 491 670
042 Opération d'ordre entre sections	0	51 934	0	-51 934
TOTAL	12 980 298 €	15 979 103 €	13 950 615 €	-2 039 198 €

Les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes ont globalement diminué en 2022 par rapport à 2021 (-12,7%). Toutefois, tous les chapitres exceptés les charges financières, les autres charges de gestion courante et les opérations d'ordre entre sections ont connu une augmentation plus ou moins importante.

Ces augmentations s'expliquent ainsi :

- Le règlement pour un montant de 283 953 € de l'assurance Dommage ouvrage et Tous risques chantier pour le centre aquatique et la hausse du coût des fluides (+ 63,7%) ont eu un impact fort sur les charges à caractère général (+ 294 036 €) ;
- Les premières annuités d'amortissement du PLUi, de la réhabilitation de la friche industrielle de Tuffé Val de la Chéronne, des subventions OPAH (+ 182 137 €) ;
- L'augmentation des effectifs de la CCHS et la hausse du point d'indice en juillet 2022 (+17 000 €) a engendré une augmentation de la masse salariale (+ 155 070 €) ;
- L'annulation de titres erronés relatifs à la refacturation de taxes foncières (+ 21 074€).

A contrario, quelques postes de dépenses ont été réduits :

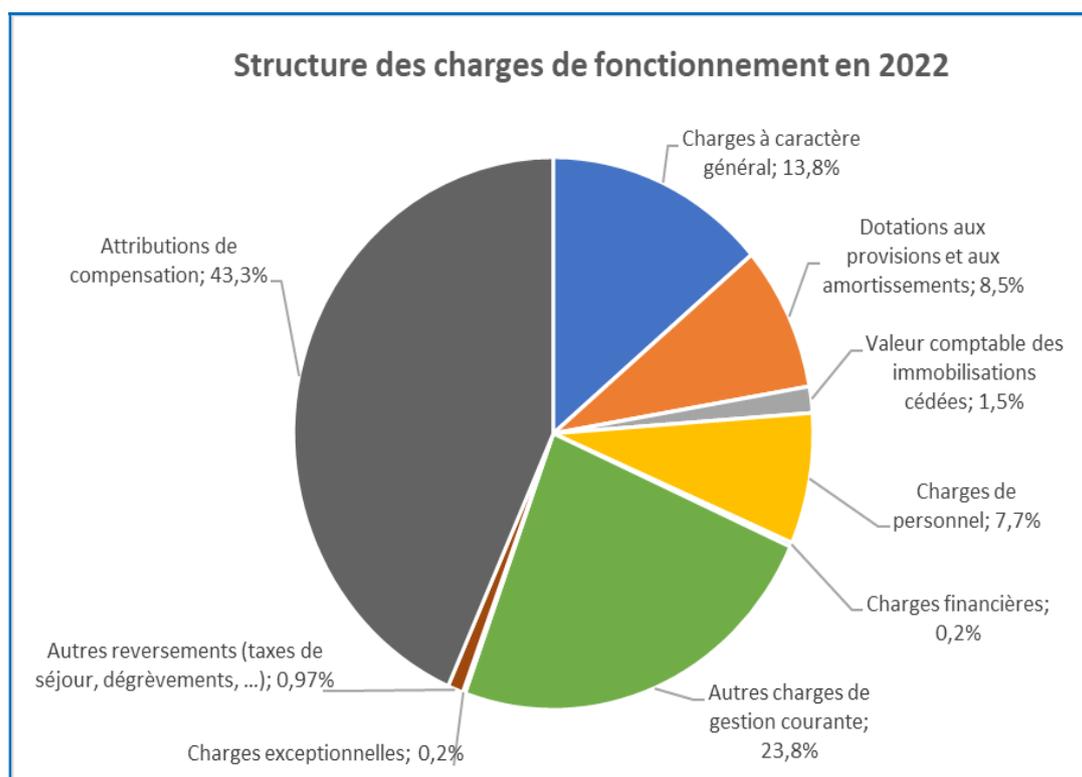
- Poursuite de la baisse globale des intérêts d'emprunt (- 15 116 €) ;
- Baisse des autres charges de gestion courante (-121 741 €) liée notamment à :
 - o la diminution de la participation du budget général au budget annexe ordures ménagères (- 68 827 €),
 - o la réduction de la participation versée au Centre culturel de La Laverie (-45 000 €)
 - o la diminution des participations versées aux 2 budgets annexes Relais petite enfance et urbanisme (- 33 860 €) ;
 - o et ce malgré un versement à la hausse au profit de l'Office de Tourisme (+ 45 680 €).
- Les transferts des terrains du budget général vers les budgets annexes ZA correspondants ont été comptabilisés sur l'exercice 2021 par le biais de cessions pour un montant total de 2 706 045 €. En 2022, seulement deux cessions ont été constatées : le bâtiment situé ZA La Taille à CGMP, à la SCI Epicea (+173 400 €), et le transfert des terrains au budget annexe ZA Les Ajeux (+ 38 740 €).

En retraitant les montants 2021 (retrait des cessions liées aux transferts de terrains vers les ZA), l'augmentation constatée des dépenses de fonctionnement est de l'ordre de 5,1 %.

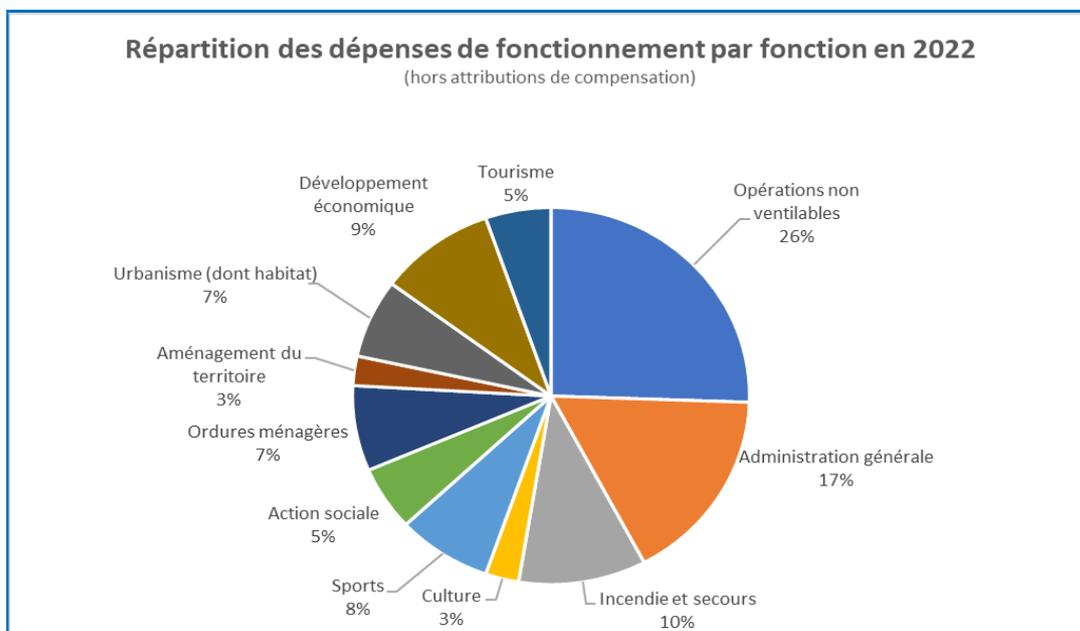
La diminution des dotations aux provisions (-26 525 €) est dûe à une modification du traitement comptable des provisions à l'initiative du Service de gestion comptable. Quant aux opérations d'ordre entre sections, le montant de 51 934 € correspond aux plus-values des cessions et notamment le bâtiment situé ZA Le Gaillon au profit de la SCI Cosmique.

Par ailleurs, il est à noter :

- l'acquisition de 33 ha de terrains auprès du GFA du Grand Gêne pour un montant total de 1,97 M€ dans le cadre de l'extension de la ZA du Coutier,
- le transfert des terrains à commercialiser de la ZA des Ajeux du budget général vers le budget annexe pour un montant de 38 800 €.



La structure des charges de fonctionnement reste similaire à celle de 2021. Les reversements de fiscalité aux communes sous forme d'attributions de compensation constituent 43% des charges de fonctionnement de la Communauté de Communes, les autres charges de gestion courante 23,8%, les charges à caractère général 13,8%, les charges de personnel 7,7%, les dotations aux amortissements 8,5% et les charges d'intérêts d'emprunt 0,2%.



La fonction « Aménagement du territoire » regroupe l'aménagement numérique, la mobilité, la fourrière animale, la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations et la fonction Action sociale comprend le Relais petite enfance, France service, la Mission locale, les Aires d'accueil des Gens du Voyage et la Convention Territoriale Globale. Les charges non ventilables comprennent les attributions de compensation, les intérêts d'emprunt, les amortissements et diverses autres charges.

2.2. Recettes de fonctionnement

Evolution des produits de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes hors ZA) :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Ecart CA 2021- CA 2022
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 679 360	3 352 079	4 118 416	
70 Produits des services du domaine et des ventes	194 242	355 645	378 091	22 446
73 Impôts et taxes	8 945 738	7 841 142	7 927 932	86 790
74 Dotations et subventions	1 552 962	2 822 616	2 913 390	90 774
013 Atténuations de charges	4 131	5 944	14 675	8 731
75 Autres produits de gestion courante	230 194	212 529	261 449	48 920
77 Produits exceptionnels	123 904	2 761 462	248 497	-2 512 965
78 Reprise sur provisions	2 499	3 235	1 560	-1 675
042 Opération d'ordre entre section	37 304	38 096	74 134	36 038
TOTAL	13 770 334 €	17 392 748 €	15 938 144 €	-2 220 941 €

Les recettes de fonctionnement de la Communauté de communes ont globalement diminué en 2022 par rapport à 2021 (-2 220 941€). Cette baisse significative est due aux écritures comptables réalisées en 2021 pour le transfert des terrains à commercialiser du budget général vers les budgets annexes ZA pour un montant total de 2 326 470 € (produits exceptionnels). Outre ce chapitre, la majorité des recettes de fonctionnement a augmenté.

• Une augmentation des recettes fiscales en 2022

Malgré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme des impôts de production, les recettes nettes générées par la fiscalité intercommunale ont progressé en 2022 par rapport à 2021 du fait de l'augmentation des bases fiscales.

La fiscalité « ménage » a globalement augmenté en 2022 (+ 137 422 par rapport à 2021), du fait principalement de la dynamique de TVA impactant la fraction de TVA (+ 101 237 €) perçue en compensation de la réforme de la Taxe d'habitation.

FISCALITE MENAGE : Evolution des produits fiscaux	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Taxe habitation (*résidences secondaires)	1 116 270 €	103 207 € (*)	104 525 € (*)	1 318 €
Foncier bâti	864 333 €	787 105 €	817 672 €	30 567 €
Foncier non bâti	127 923 €	132 141 €	136 441 €	4 300 €
TOTAL FISCALITE	2 108 526 €	1 022 453 €	1 058 638 €	36 185 €
Fraction de TVA (compensation Etat)		1 039 325 €	1 140 562 €	101 237 €
TOTAL GENERAL	2 108 526 €	2 061 778 €	2 199 200 €	137 422 €

Depuis la mise en place de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) en 2017, la fiscalité « entreprise » a toujours été dynamique. C'est aussi globalement le cas en 2022 (+26 955 €), malgré une baisse conjoncturelle de la CVAE liée à la baisse d'activité de 2021 (-46 648 €) et une baisse de la TASCOS (-40 956 €).

Les services fiscaux ont informé la CCHS d'un dégrèvement de TASCOS début 2023. Les crédits budgétaires étant insuffisants au chapitre 014 – Atténuations de produits, ce dégrèvement est venu diminuer le montant de TASCOS perçu au titre de l'exercice 2022 ce qui explique la baisse de 40 956 € de cet impôt entre 2021 et 2022.

A l'instar de la fiscalité ménage, la structure de cette fiscalité évolue. Des mesures de soutien à l'activité économique ont induit une baisse de CFE pour les industries, compensée par des allocations versées par l'Etat pour un montant total de 1 400 117 € (+84 050 € par rapport à 2021).

FISCALITE ENTREPRISES :	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
CFE	3 838 546 €	2 829 527 €	2 899 628 €	70 101 €
CVAE	2 198 538 €	2 131 877 €	2 085 229 €	-46 648 €
TASCOS	394 933 €	283 752 €	242 796 €	-40 956 €
IFER	221 322 €	235 654 €	247 681 €	12 027 €
AUTRES IMPOTS	52 310 €	177 246 €	125 627 €	-51 619 €
TOTAL FISCALITE	6 705 649 €	5 658 056 €	5 600 961 €	-57 095 €
Allocations compensatrices Etat	25 775 €	1 316 067 €	1 400 117 €	84 050 €
TOTAL GENERAL	6 731 424 €	6 974 123 €	7 001 078 €	26 955 €

Les différentes réformes de la fiscalité diminuent peu à peu le pouvoir de taux des collectivités : la Communauté de communes peut désormais modifier uniquement les taux pour la CFE, le foncier bâti et le foncier non bâti. Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'a pas évolué depuis 2018 : 20,98%.

Suite au passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017, un taux de fiscalité unique s'applique en matière de CFE sur l'ensemble du territoire intercommunal. Une harmonisation progressive sur 12 ans du taux sera réalisée jusqu'en 2027 sur les différentes communes membres pour tenir compte des écarts qui existaient lors de la mise en place.

• *La stabilité des dotations*

DGF :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 - prévisions
Dotations d'intercommunalité	238 245 €	261 369 €	286 491 €	314 675 €	345 406 €	353 810 €
Dotations de compensation	1 090 687 €	1 065 644 €	1 046 161 €	1 025 557 €	1 003 061 €	997 303 €
TOTAL DGF	1 328 932 €	1 327 013 €	1 332 652 €	1 340 232 €	1 348 467 €	1 351 113 €

La dotation d'intercommunalité a évolué à la hausse chaque année depuis 2019 pour atteindre 345 406 € en 2022, soit une hausse de + 9,7% par rapport à l'année précédente. D'après l'outil de simulation de l'AMF, le montant 2023 devrait avoisiner 353 810 €.

La dotation de compensation correspond à la compensation « part salaire » que percevaient les communes avant le passage en FPU. Elle est en baisse depuis 2018, atteignant 1 003 061 € en 2022 (-87 600 € en 5 ans). Une nouvelle baisse est prévue en 2023 pour avoisiner un montant de 997 303 €.

DCRTP – FNGIR :

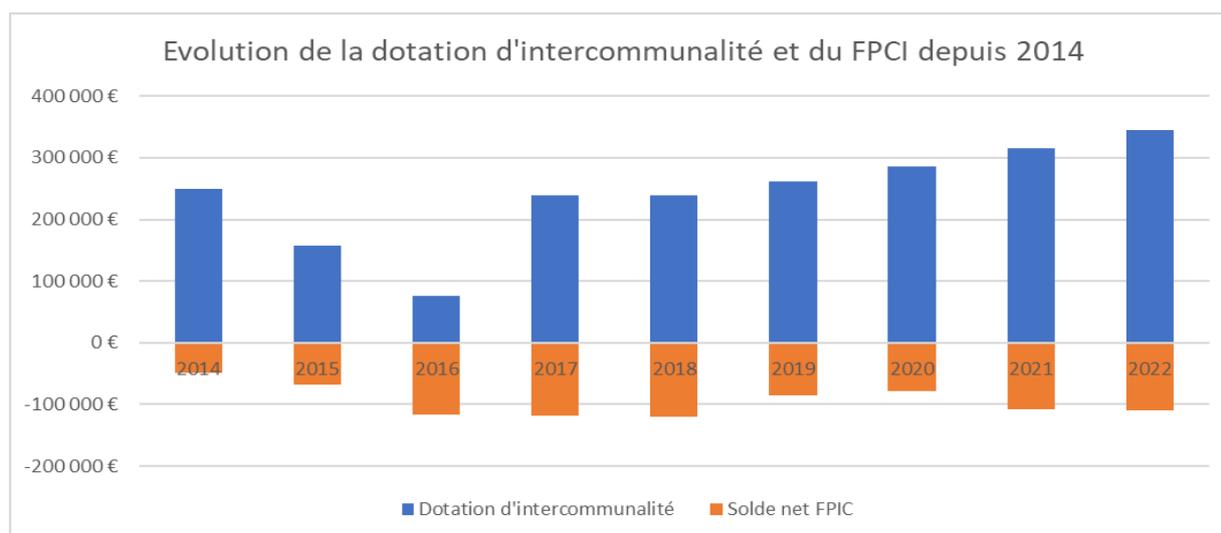
La dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont fixes depuis 2020. Il n'est pas prévu de modification de ces dotations pour 2023.

FPIC :

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) était constitué d'une dépense et d'une recette pour la CC depuis l'extension du périmètre intercommunal au 1^{er} janvier 2017 (intégration de 9 nouvelles communes). Depuis 2021, la CC est redevenue uniquement contributrice avec un solde net de 110 446 € en 2022. Pour 2023, l'impact de la révision des critères de répartition des dotations (potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscal) devrait à nouveau être neutre. Seule, la variation des bases fiscales devrait faire évoluer à la hausse le montant du FPIC.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant prélevé	-159 842 €	-154 853 €	-102 938 €	-85 764 €	-108 217 €	-110 446 €
Montant reversé	40 848 €	35 216 €	16 935 €	7 989 €	0 €	0 €
Solde net FPIC	-118 994 €	-119 637 €	-86 003 €	-77 775 €	-108 217 €	-110 446 €

Son montant net fluctue de manière importante sans qu'il soit possible de l'estimer au moment du vote du budget. En effet, il est habituellement transmis en juin, engendrant des difficultés de prévision budgétaire du fait de sa volatilité. Il n'est pas encore connu à la date d'envoi du présent rapport.



• Les autres recettes

La CCHS a également perçu les subventions de l'ANAH et du Département pour l'animation de l'OPAH au titre de l'année 2021 pour un montant de 70 248 €.

De nouveaux loyers ont été perçus en 2022 (+48 920 €) avec le crédit-bail au profit de la société BE AJILE (bâtiment ZA des Ajeux) et le bail précaire pour la société CGMP (bâtiment ZA La Taille à Tuffé Val de la Chéronne). Par ailleurs, la CCHS a perçu 14 675 € de remboursement du fait d'arrêts maladie d'un agent (+ 8 731 €).

Par ailleurs, plusieurs cessions ont été finalisées en 2022 d'où la perception des prix de vente suivants :

- Cession au profit de la société Mingant d'un terrain situé ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois pour 48 000 € ;
- Cession d'un bâtiment de la ZA LaTaille à Tuffé Val de la Chéronne au profit de la SCI Epicéa pour 162 000 € HT.

L'augmentation du chapitre R042 – Opération d'ordre entre section s'explique par l'amortissement des subventions perçues pour la réhabilitation de la friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne.

2.3 Les résultats

<u>Budget consolidé</u>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	13 950 615 €	4 515 331 €
Recettes	18 515 995 €	3 462 379 €
SOLDE (1)	4 565 380 €	-1 052 952 €
Restes à réaliser Dépenses		179 262 €
Restes à réaliser Recettes		6 566 512 €
SOLDE Restes à réaliser (2)		6 387 250 €
SOLDE (1) + (2)		5 334 298 €

2.4 Effectifs

Au 31 décembre 2022, la Communauté de Communes comptait 23 agents, parmi lesquels 15 fonctionnaires, 4 contractuels sur emplois permanents et 4 contractuels non permanents, le tout représentant 20,9 équivalents temps plein (ETP).

9 agents relèvent de la catégorie A, 4 de catégorie B et 10 de la catégorie C.

L'âge moyen des agents est de 44 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure est de 5,4 années.

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	TOTAL
En nombre	15	4	4	23
En ETP	14,2	4	2,7	20,9
Catégorie A	5	3	1	9
Catégorie B	4			4
Catégorie C	6	1	3	10

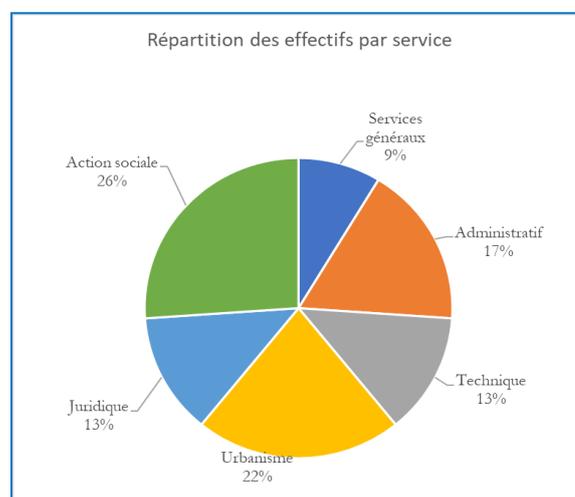
La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.

Répartition des effectifs par service :

La répartition des effectifs entre les services est globalement équilibrée.

Le service 'Action sociale' s'est étoffé en 2022. Il comprend le Relais Petite Enfance (2 agents), mais également la coordination de la CTG (1 agent) et le France Services créé en décembre 2022 (3 agents). Avec le service urbanisme (instruction du droit des sols), ils représentent la moitié des effectifs de la CCHS.

Le service administratif représente 17% des effectifs, le service affaires juridiques (incluant marchés publics et subventions) et technique représentent chacun 13% des effectifs totaux.

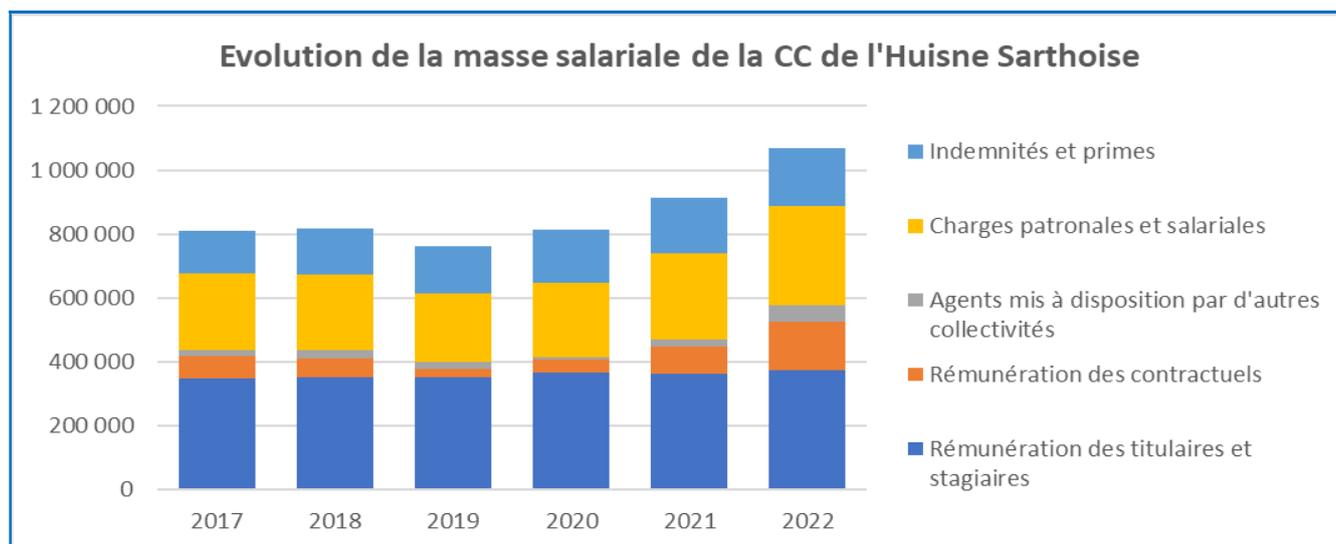


Egalité hommes/femmes :

La CC de l'Huisne Sarthoise emploie 6 hommes et 17 femmes.

	Hommes	Femmes	TOTAL	ETP	%
Catégorie A	3	6	9	9	39,1%
Catégorie B	2	2	4	4	17,4%
Catégorie C	1	9	10	9,2	43,6%
TOTAL	6	17	23	22,2	

Evolution de la masse salariale :



La masse salariale de la Communauté de Communes a augmenté en 2022. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Financement sur une année complète d'agents recrutés en cours d'année 2021 (responsable du développement territorial, instructeur d'urbanisme recruté suite à l'adhésion de communes, chargé de la commande publique),
- Prolongation du contrat d'assistant urbanisme en 2022 pour tenir compte de l'accroissement d'activité du service,
- Poursuite de la démarche CTG (Contrat Territorial Global Enfance Jeunesse) en interne en 2022, sur une année complète,
- Création du France Services (agents recrutés en octobre 2022),
- Revalorisation du point d'indice.

Mutualisation :

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux se poursuit en 2022.

Mises à disposition de personnels de la Communauté de Communes vers les communes et établissements :

- Service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions » : créé début 2020, ce service est composé de 3 agents (1 responsable, 2 chargés de marchés et subventions).
- Prestation de service « urbanisme » : ce service instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour le compte de 50 communes de la CCHS et de la CCVBA. Il a été élargi en 2019 à la pré et post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté Bernard. Au 31 décembre 2022, le service comptait 6 agents (1 responsable, 4 instructeurs, 1 assistante à raison de 16 heures par semaine).
- Mise à disposition d'agents auprès de La Laverie (direction, comptabilité).
- Mise à disposition d'un agent auprès du service communication de La Ferté-Bernard.

Mises à disposition de personnels des communes vers la Communauté de Communes :

- Service commun « communication » entre la Mairie de La Ferté-Bernard et la CCHS : constitué de 2 agents, ce service réalise toute la communication de la CCHS (magazine, actualisation du site Internet...).
- Mise à disposition de services pour l'entretien et la gestion des salles de sport de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart.

En 2022, la mise à disposition d'un agent d'entretien par la Mairie de La Ferté-Bernard pour l'entretien des locaux du Relais Petite Enfance situés sur cette commune (5H/semaine) a pris fin et n'a pas été renouvelée.

2.5 Investissements

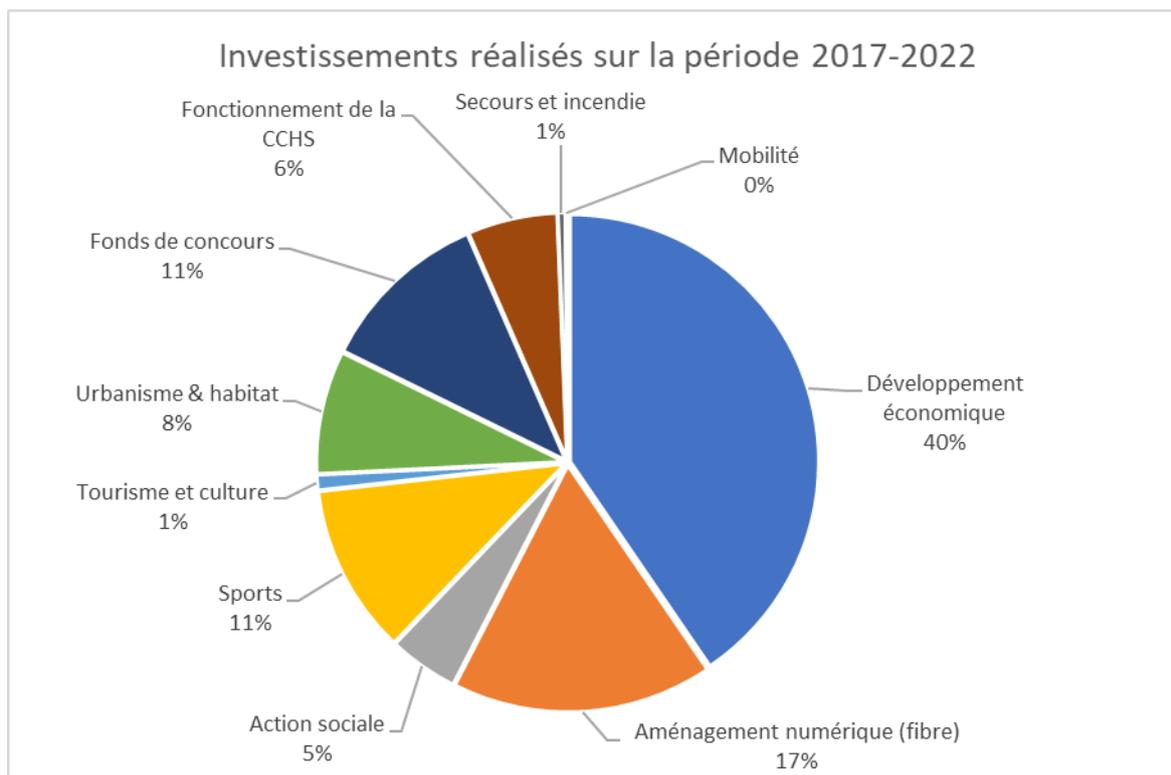
Dépenses d'investissement réalisées par la Communauté de Communes entre 2017 et 2022 (en €) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL 2017-2022
Développement économique	444 263	3 949 715	659 569	1 113 586	522 765	36 256	6 726 154
Acquisition de terrains sur les ZA	124 592	2 096 550	211 900	27 964	51 600	3 067	2 515 673
Construction du bâtiment relais sur la ZA des Ajeux	58 129	10 437					68 566
Extension du bâtiment relais ICOFOR	215 754	2 229	1 861				219 844
Réhabilitation de la friche industrielle sur Tuffé	11 258	3 225	34 153	694 359	108 986	4 420	856 401
Création réseaux d'eaux pluviales sur la ZA Valmer	34 530						34 530
Acquisition de bâtiments économiques		1 754 062	20 058		340 755		2 114 875
Subventions aux entreprises		12 225	120 400	102 000	1 573		236 198
Aménagement d'un bassin de rétention sur Tuffé		26 455	246 255	25 201	96		298 007
Bassin de rétention et parking sur ZA de La Monge		1 260	5 424	143 559	9 450	455	160 148
Frais divers (taxe d'aménagement, ...)		43 272	11 837	61 030	9 898	28 314	154 351
Voiries communautaires dans les ZA			7 681	59 473	407		67 561
Aménagement numérique (fibre)	1 460 500	1 363 000	0	0	0	0	2 823 500
Aménagement numérique (fibre)	1 460 500	1 363 000					2 823 500
Action sociale	14 098	131 968	380 274	6 784	89	227 151	760 364
Construction Relais Petite Enfance à Tuffé Val de la Ch.	14 098	131 968	366 363	6 784	89		519 302
Achat et aménagement bâtiment rue du Moulin à Tan						191 171	191 170
Enfance-jeunesse : locaux/ équipements			13 911			12 590	26 500
France Services						23 390	23 391
Sports	11 269	48 746	38 108	542 958	461 087	744 324	1 846 492
Centre aquatique		48 137	37 815	542 958	461 087	743 958	1 833 955
Salles de sport (achat auto laveuse)	11 269	609	292			366	12 537
Tourisme et culture	12 686	12 178	127 218	7 980	2 244	6 608	168 915
Tourisme	7 277	7 092	92 080				106 449
Laverie	5 409	5 086	15 094	7 980	1 579	2 856	38 004
Prévelles			20 045		665	3 752	24 462
Urbanisme et habitat	118 434	371 107	176 045	241 663	205 151	230 991	1 343 392
Plan local d'urbanisme intercommunal PLUI, AVAP LFB, AVAP Montmirail	116 514	223 570	107 323	124 574	35 297	27 279	634 557
Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage	1 920	120 609	5 186				127 715
Opération d'amélioration de l'habitat		26 928	63 536	117 089	169 855	203 712	581 120
Secours et incendie					5 778	79 028	84 806
Centre de secours de Tuffé et Montmirail-Gréez sur Roc					5 778	79 028	84 806
Fonds de concours	226 169	294 873	347 760	303 964	332 984	354 895	1 860 645
Mobilité						20 125	20 125
Fonctionnement des services de la CC	428 553	78 870	134 325	141 463	64 292	124 962	972 463
Achat et équipement du siège de la CdC	382 418	6 167			7 092		395 677
Mobiliers, véhicules et équipements	3 671	22 933	20 182	1 357		3 985	52 127
Informatique et téléphonie (équipements, serveur...)	29 376	44 838	102 054	121 099	52 934	104 520	454 821
Acquisition d'œuvres	3 050	3 800	3 887	1 500	3 500	5 100	20 837
Entretien des locaux et équipements divers	10 038	1 132	8 201	17 506	766	11 357	49 000
TOTAL DEPENSES	2 715 972	6 250 457	1 863 299	2 358 398	1 594 390	1 824 338	16 606 854
Subventions	578 291	82 349	354 307	166 034	471 186	620 573	2 272 740
FCTVA	26 850	99 659	121 544	105 234	60 418	230 836	644 541
TOTAL NET	2 110 831	6 068 449	1 387 447	2 087 131	1 062 786	972 930	13 689 574

La Communauté de Communes a réalisé 16,6 M €/TTC d'investissements entre 2017 et 2022. Elle a obtenu 2,27 M€ de subventions et 0,64 M€ de FCTVA pour ceux-ci, soit un taux de subventionnement moyen d'environ 17,57%. Le reste à charge pour la Communauté de Communes s'est élevé à 13,69 M€ (82% des projets).

Le volume global des investissements a évolué en 2022 par rapport à 2021, du fait du lancement des travaux du centre aquatique. Enfin, plusieurs opérations pluriannuelles se poursuivent tels les fonds de concours et les subventions OPAH. Il est à noter également le versement d'une partie de la participation de la CCHS aux travaux sur 2 centres de secours du territoire communautaire, l'acquisition d'un bâtiment sur La Ferté Bernard, ainsi que le renouvellement du serveur informatique.

Le FCTVA perçu en 2022 est en forte progression par rapport à l'exercice précédent dans la mesure où la Communauté de communes a pu déclarer l'ensemble des factures relatives au centre aquatique depuis 2019. Par ailleurs, plusieurs avances ont été versées par les financeurs principalement pour le centre aquatique.



2.6 Endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 5 M€ (5,88 M€ en janvier 2022). Il se répartit comme suit entre les différents budgets de la Communauté de Communes :

- Budget principal : 2,83 M€
- Budget annexe de la ZA du Coutier : 2,18 M€.

En 2022, le capital remboursé s'est élevé à 869 037 €.

L'annuité totale à payer en 2023 s'élèvera à 1 175 148 € (dont 147 839 € d'intérêts). Elle est en augmentation par rapport à l'année passée car est prévu le règlement des premières annuités de l'emprunt de 7M€ contracté auprès de l'Agence France Locale pour le centre aquatique.

Par ailleurs, de intérêts intercalaires devront être réglés par la CCHS pour l'ensemble des tirages effectués pendant la phase transitoire : à ce jour, 1 M€ a été tiré sur cet emprunt. Le déblocage total de celui-ci sera effectif fin juin. Le second emprunt de 5 M€ devrait être débloqué courant 2024 en fonction des besoins de la CCHS.

Au 1^{er} janvier 2023, l'endettement de la Communauté de Communes s'élève à 171 €/habitant.

L'état récapitulatif des emprunts et le profil d'extinction de la dette sont joints en annexe du présent document.

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2026 est le suivant pour chacun des budgets :

	2023		2024		2025		2026	
	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts
Budget principal	866 838	131 469	1 153 617	393 938	804 234	386 695	807 293	354 333
<i>dont centre aquatique</i>	<i>140 000</i>	<i>101 341</i>	<i>480 000</i>	<i>373 870</i>	<i>480 000</i>	<i>358 522</i>	<i>480 000</i>	<i>343 174</i>
Budget annexe ZA Coutier	160 471	16 370	161 675	15 166	162 887	13 954	164 109	12 732
TOTAL	1 027 309	147 839	1 315 292	409 104	967 121	400 649	971 402	367 065
Différence N-1	158 273	89 452	287 983	261 265	-348 171	-8 455	4 281	-33 584

Il est à noter l'arrivée à échéance en 2024 de 3 emprunts pour une dette totale de 3 873 000 €.

2.7 Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

Evolution des recettes réelles de fonctionnement - RRF (*):

BUDGET CONSOLIDE		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-2022
70	Produits des services et ventes	293 861	262 535	507 776	602 424	94 648
73	Impôts et taxes	+ 10 798 887	10 999 722	9 984 987	10 186 108	201 121
74	Dotations et subventions	+ 1 639 769	1 634 681	2 907 975	2 998 800	90 825
75	Autres produits de gestion courante	+ 280 989	230 194	212 529	261 449	48 920
014	Attributions de compensation	- 6 076 565	6 011 824	6 036 525	6 043 592	7 067
014	Reversement FPIC et FNGIR	- 102 938	85 764	108 217	110 446	2 229
014	Reversement taxes de séjour et dégrèvements	- 30 814	251 788	18 451	24 627	6 176
TOTAL =		6 803 189	6 777 756	7 450 074	7 870 116	420 042

(*) Calcul = chapitres 70+73+74+75-014

Les recettes réelles de fonctionnement poursuivent leur progression en 2022 par rapport 2021 (+420 042 € soit 5,64 %) grâce notamment à

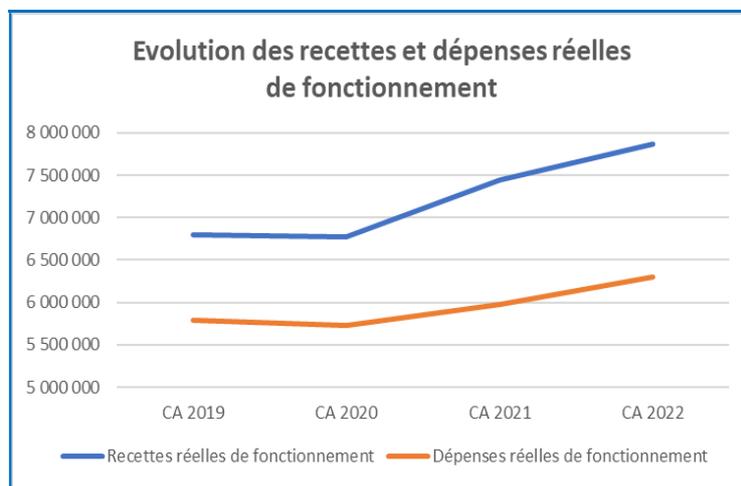
- une évolution favorable de la fiscalité due au versement de la fraction de TVA (réforme de la taxe d'habitation) et des allocations compensatrices de taxe foncière et cotisation foncière des entreprises,
- l'augmentation des prestations d'urbanisme (augmentation du coût de refacturation auprès des communes membres),
- la perception de nouveaux loyers (CGMP, Be Ajile, plusieurs mises à disposition de bureaux à Synergie Parc, ...).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement - DRF (*):

BUDGET CONSOLIDE		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-2022
11	Charges à caractère général	1 668 547	1 541 911	1 629 923	1 923 959	294 036
12	Charges de personnel	+ 768 176	818 993	914 696	1 069 766	155 070
65	Autres charges de gestion courante	+ 3 371 834	3 366 944	3 437 726	3 315 985	-121 741
013	Remboursements pour CAE /maladie	- 12 958	4 131	5 944	14 675	8 731
TOTAL =		5 795 599	5 723 717	5 976 400	6 295 035	318 635

(*) Calcul = chapitres 011+012+65-013

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement ont, elles aussi, augmenté mais dans une moindre proportion (5,33 %) ce qui a permis à la CCHS de dégager une épargne de gestion de plus de 1 575 k€ (soit 6,8 % de croissance). L'augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel a été modérée par la diminution des charges de gestion courante et plus particulièrement la baisse de la participation au budget annexe ordures ménagères et de la subvention au Centre culturel de La Laverie.



L'augmentation croissante des recettes supérieure à celle des dépenses permet ainsi de dégager depuis 2019 une épargne de gestion suffisante pour subvenir au remboursement des emprunts et dégager de l'autofinancement nécessaire au financement du Centre aquatique.

Evolution de l'AUTOFINANCEMENT :

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-2022
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)		6 803 189	6 777 756	7 450 074	7 870 116	420 042
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	-	5 795 599	5 723 717	5 976 400	6 295 035	318 635
Epargne de gestion (=EBF)	=	1 007 590	1 054 038	1 473 674	1 575 081	101 407
Intérêts d'emprunt	-	79 593	69 049	70 007	58 387	-11 620
Produits (hors cession) - charges exceptionnelles	+	-52 670	90 915	6 349	23 389	17 040
Epargne brute (= CAF brute)	=	875 328	1 075 905	1 410 016	1 540 083	130 067
Remboursement du capital des emprunts	-	775 482	797 538	851 441	869 036	17 595
Epargne nette	=	99 845	278 367	558 574	671 047	112 472
Cessions		636 982	17 524	558 344	202 939	

En 2022, les principaux ratios de gestion sont toujours positifs et en progression par rapport à l'année précédente.

L'autofinancement brut de la Communauté de Communes a continué d'augmenter en 2022 (+ 130 067 €) du fait principalement de la dynamique fiscale et du désendettement de la CCHS (-11 620€ d'intérêts). Parallèlement, l'épargne nette a elle aussi progressée compte-tenu du maintien du remboursement des emprunts.

Néanmoins, le niveau d'épargne va se réduire dès 2023, avec les premières annuités d'un des 2 emprunts contractés pour le Centre aquatique. En 2024, 3 emprunts arrivent à échéance (-400 000 €) ce qui devrait permettre de compenser pour partie le remboursement du capital des 2 emprunts contractés en 2022.

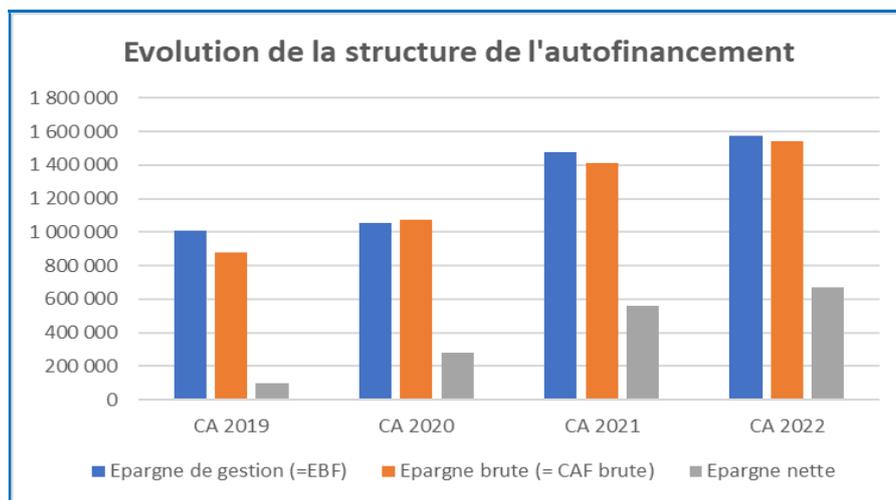
L'épargne et les cessions ont permis un autofinancement des investissements engagés en limitant au maximum le recours à l'emprunt.

En parallèle, l'encours global de la dette a diminué (5,012 M€ en 2022 contre 6,588 M€ au 31/12/2021).

Le niveau d'endettement étant modéré, la CCHS a ainsi pu contracter 2 emprunts en 2022 pour le Centre aquatique.

Ces nouveaux emprunts, d'un montant global de 12 M€, vont cependant augmenter le niveau d'endettement de la CCHS qui devra en tenir compte dans ses projets futurs.

A compter de 2023, la Communauté de Communes devra rester vigilante sur ses dépenses de fonctionnement pour ne pas réduire trop son autofinancement et poursuivre sa dynamique d'investissements, sachant que l'évolution des recettes de fonctionnement reste incertaine, et que les dépenses de fonctionnement vont croître (charges financière et coût des fluides).



	2020	2021	2022
Capacité de désendettement (en années)	6,25	4,17	3,25

3 Les perspectives et orientations

3.1. Perspectives 2023

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise poursuit son évolution en 2022, dans le domaine économique tout d'abord, avec la poursuite de la commercialisation des zones d'activité et des bâtiments économiques, dans les services aux familles ensuite, avec le démarrage des travaux du complexe aquatique, en matière de rénovation énergétique des logements, avec le lancement d'un guichet habitat.

Les axes prioritaires d'intervention sur la période 2023-2024 sont les suivants :

- Poursuivre la montée en charge de la Communauté de Communes en matière de développement économique : commercialisation des zones d'activité, de l'immobilier économique (cession de 2 bâtiments sur la ZA de la Taille de Tuffé Val de la Chéronne, bail commercial sur le bâtiment « Belink »...), redéploiement de la stratégie d'attractivité (Perche Émeraude), promotion touristique, transmission agricole (territoire pilote) ;
- Renforcer les efforts engagés au cours des années précédentes en matière de services à la population : poursuite de la construction du centre aquatique et préparation de son fonctionnement futur, conclusion d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF sur l'enfance-jeunesse, montée en charge du France Services, aménagement de nouveaux locaux pour le relais petite enfance, ouverture d'une microfolie, etc. ;
- Conforter l'action de la Communauté de Communes en matière d'aménagement de l'espace et développer la politique de l'habitat : finalisation de la modification du PLUi¹, du règlement local de publicité intercommunal, participation aux travaux d'élaboration du SCOT valant PCAET² confié au Pays du Perche Sarthois, lancement d'un guichet habitat (rénovation des logements des particuliers, conseil en rénovation énergétique), habitat temporaire chez l'habitant pour les jeunes actifs ;
- Déployer la récente compétence « Mobilité » : signature d'un contrat opérationnel de mobilité avec la région (COM), études pour l'accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, développement du covoiturage ;
- Renforcer les interventions dans les domaines de l'environnement et de l'énergie : travaux sur la plateforme bois-énergie, études pour la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments et en ombrière de parking, remplacement d'éclairage par des LED, préparation du transfert des compétences eau et assainissement ;
- Poursuivre les dispositifs de solidarité en direction des communes membres au travers des fonds de concours.

Pour porter ce développement et anticiper la diminution de son autofinancement avec la mise en service du futur centre aquatique, la Communauté de Communes élabore un plan pluriannuel d'investissements sur la période 2023-2025, et travaillera en 2023 sur une prospective financière, deux outils, indispensables pour planifier son action, poursuivre la dynamique d'investissements engagée tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Des réflexions sur les ressources financières seront également poursuivies (évolution du budget 'ordures ménagères'...)

Enfin, en matière de ressources humaines, il est prévu de définir un règlement intérieur du personnel et de retravailler le document unique d'évaluation des risques professionnels.

3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2023

• Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement vont globalement progresser en 2023. Il est notamment prévu :

- Un maintien global des charges à caractère général par rapport à 2022
- Une augmentation des charges de personnel principalement du fait du déploiement du France Services
- Une augmentation des dotations d'amortissement (+96 000 €) induite par la montée en charge des subventions OPAH et le renouvellement du serveur informatique

¹ Plan Local d'Urbanisme intercommunal

² Schéma de COhérence Territoriale/ Plan Climat Air Énergie Territorial

- Une augmentation des charges d'intérêt d'emprunt avec le début de remboursement d'un des prêts du centre aquatique (+101 000 €)
- Une diminution des autres charges de gestion courante du fait principalement de la diminution de la contribution au budget annexe des ordures ménagères.

Plusieurs dépenses sont en particulier prévues en 2023, certaines ponctuelles, d'autres se dérouleront sur plusieurs années :

- Animation du guichet habitat, à compter de 2023 et jusqu'en 2027 (119 724 € en 2023),
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour préparer le fonctionnement du futur centre aquatique, estimé à 40 000 € sur 2023-2024, dont 20 000 € en 2023,
- Appui à la préparation du transfert des compétences eau et assainissement (15 000 € prévus en 2023),
- Appui à la consultation du marché public d'Assurances (mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2024),
- Aides à l'opération pilote « Transmission en agriculture » : 14 060 € en 2023, 13 600 € en 2024,
- Curage du bassin situé dans la ZA du Coutier,
- Augmentation du coût des énergies.

Il convient néanmoins de noter qu'un paiement important, non récurrent, a été réalisé en 2022 pour financer l'assurance dommage d'ouvrage du centre aquatique (283 953 €).

En matière de ressources humaines, les évolutions envisagées sont les suivantes :

- Financement sur une année complète des 3 agents France Services recrutés en octobre 2022,
- Impact sur une année de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022,
- Rattrapage de cotisations dans le cadre d'interventions antérieures de commissaires enquêteurs,
- Défraiement d'un stagiaire dans le cadre des 1^{ères} réflexions sur le transfert des compétences eau et assainissement (5 mois),
- Une recette nouvelle avec le financement du poste de coordonnateur de la CTG par la CAF (50%)

Une opération pluriannuelle fait l'objet d'une autorisation d'engagement (AE) qui sera actualisée comme suit en 2023 :

LIBELLE	Montant en €	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT				
		2022	2023	2024	2025	2026
Budget annexe SPANC – Fonctionnement						
Contrôles SPANC (du 01/05/22 au 30/04/26)	400 000 €	0 €	126 698 €	100 000 €	100 000 €	53 304 €

Une nouvelle autorisation d'engagement sera mise en place pour l'animation du guichet habitat.

• **Recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser en 2023. Il est en particulier prévu :

- Une revalorisation nationale des bases de l'ordre de 7,1%. Les éléments fiscaux détaillés pour l'année 2023 n'ont cependant pas encore été communiqués par les services de l'Etat.
Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité, à l'exception de la TEOM.
- Une stabilité de la DGF
- Une augmentation des subventions de fonctionnement : versement de subventions pour l'animation du guichet habitat, du France Services et pour la coordination de la CTG
- Une augmentation du revenu des immeubles : bail commercial en cours sur le bâtiment « Belink » situé à La Ferté Bernard
- Une augmentation de la contribution des communes au service commun « urbanisme »

Des recettes exceptionnelles sont attendues en 2023 :

- Cession de deux bâtiments sur la ZA de la Taille à Tuffé Val de la Chéronne à la société CGMP (340 000€/HT).

• **Evolution du budget « urbanisme »**

Pour mémoire, ce budget gère le service d'instruction des documents d'urbanisme, un service qui est mutualisé entre les communes de la CCHS et celles de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA). Dans la mesure où la compétence reste portée par les communes, leurs contributions devraient intégralement financer ce service.

Lors de sa création, il a été convenu d'une progressivité de la cotisation des communes de la CCHS pour tendre à cet équilibre, la Communauté de Communes finançant de manière transitoire le reste à charge. Ainsi il a été prévu, que la cotisation des communes de la CCHS s'élèverait à 4,05 €/habitant en 2023 (contre 2,70 € en 2022 et 1,35 € en 2021). Néanmoins, du fait de l'augmentation des charges du service (coûts de l'énergie et augmentation du point d'indice ...), il est proposé d'augmenter la cotisation des communes de la CCVBA à 4,25€/habitant, mais de garder le montant de 4,05 €/habitant, acté avec les communes de la CCHS pour 2023, et de maintenir une petite participation du budget général de l'ordre de 5 000 €.

• ***Evolution du budget « ordures ménagères »***

Le budget annexe des ordures ménagères s'équilibre grâce au prélèvement de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) auprès des bénéficiaires du service et d'un versement complémentaire du budget principal de la CCHS.

Ce dernier s'est stabilisé à environ 450 000 € depuis 2018, après avoir culminé à plus de 658 000 € en 2017.

Parallèlement le produit de la TEOM a globalement augmenté entre 2014 et 2021.

En 2022, il a été décidé de réduire progressivement la participation du budget principal à ce service, afin qu'il soit, à terme, exclusivement financé par la TEOM.

Ainsi, en 2022, la participation s'est élevée à 380 000 €. Elle baissera de 126 000€ en 2023 pour atteindre 254 000 €.

Parallèlement, une revalorisation des taux de TEOM sera proposée.

➔ La commission « Finances », réunie le 20 février 2023, a proposé :

- De ne pas augmenter la fiscalité en 2023, à l'exception de la TEOM
- De poursuivre de façon continue la baisse du versement complémentaire du budget principal au budget annexe des Ordures ménagères, de 126 000 € par an, afin de tendre à zéro en 2025.
- D'augmenter la participation au service urbanisme, à hauteur de 4,25 € pour les communes de la CCVBA et à 4,05 € pour les communes de la CCHS.

3.3. Projets 2023

Les principales actions projetées en 2023 sont les suivantes :

Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications du PLUI - Finalisation de l'AVAP La Ferté-Bernard - Déclaration de projet PAPREC - Règlement Local de Publicité Intercommunal
Développement économique et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> - Perche Emeraude - Territoire d'industrie - Zone d'activité du Coutier : Travaux préparatoires à l'implantation d'entreprises - Travaux sur les bâtiments économiques - Travaux divers sur les zones d'activité
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Opération pilote transmission en agriculture
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Guichet habitat - Habitat Temporaire chez l'Habitant - Provision pour travaux en matière d'habitat insalubre
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard - Covoiturage
Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Convention Territoriale Globale - France Services - Déménagement du Relais Petite Enfance de La Ferté-Bernard - Relais Petite Enfance de Tuffé Val de la Chéronne : chauffage - Dispositif de prêt de matériel aux assistantes maternelles
Sport et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Centre aquatique - Salles de sport de Tuffé Val de la Chéronne et Le Luart
Tourisme et culture	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du bâtiment rue du Moulin à Tan à La Ferté-Bernard - Centre culturel de La Laverie : implantation d'une micro-folie - Office de tourisme : feuille de route et convention triennale
Secours/incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux travaux des SDIS de Montmirail et Tuffé Val de la Chéronne (solde des opérations)
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du transfert des compétences eau et assainissement
Solidarité intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de concours aux communes

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Modifications du PLUI**

Une modification de droit commun du PLUi a été prescrite par le conseil communautaire du 28 avril 2021 et complétée par celui du 5 juillet 2021. Elle poursuit plusieurs objectifs parmi lesquels des problématiques liées à l'assainissement, une demande de dérogation à la loi Barnier, l'ajout de secteurs de taille et de capacité limités (STECAL), études sur les zones humides, etc. En complément et sur demande de la MRAE³, une évaluation environnementale du projet de modification va être réalisée en 2023. L'approbation en Conseil Communautaire est prévue au second semestre 2023. Cette modification est réalisée par le cabinet GILSON pour un montant global de 24 580 € HT.

- **Finalisation de l'AVAP sur La Ferté-Bernard**

Le Cabinet KARGO SUD a été missionné en juin 2016 afin de transformer la ZPPAUP⁴ de La Ferté-Bernard en AVAP⁵. Cette mission devrait s'achever au 1^{er} semestre 2023.

Le coût de l'opération s'élève à 30 510 € HT. Il restera 1 700 € HT à payer en 2023.

Des subventions à hauteur de 18 532 € ont été obtenues pour ces études, parmi lesquelles 14 015 € restent à percevoir.

- **Déclaration de projet PAPREC**

Cette déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi a été prescrite par le Conseil communautaire du 26 mai 2021. Elle concerne le projet de développement de l'entreprise PAPREC de Montmirail, et porte sur la création d'une usine de méthanisation et d'une chaîne de production de combustibles de récupération qui lui sont associés. L'approbation est envisagée courant 2023. Le cabinet Ouest AM accompagne la Communauté de Communes sur cette procédure, pour un montant de 13 695 € HT.

- **Règlement Local de Publicité Intercommunale**

Ce document est réalisé en interne. Seuls des frais de publicité et de reprographie sont à prévoir.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ATTRACTIVITE

- **Perche Emeraude**

Il est prévu de redéployer la stratégie d'attractivité territoriale lancée en 2019 et déclinée via la marque « Perche Emeraude ». Ce déploiement a été fortement ralenti en 2020 et 2021 du fait du contexte sanitaire lié à la pandémie covid-19 et du départ de l'agent chargé de cette mission. Une nouvelle stratégie a été définie et sera mise en œuvre en 2023.

Le budget d'investissement est estimé à 60 000 €. Il comprend la pose de panneaux dans les communes, la réalisation d'une signalétique harmonisée sur les zones d'activité et sur les différents bâtiments communautaires, la création d'un site Internet Perche Emeraude.

- **Territoire d'industrie**

Le Territoire d'industrie Vallée de l'Huisne travaille à la mise en place de formations et d'un campus connecté interrégional, avec l'appui d'un prestataire. Le coût de l'opération est estimé à 48 500 €, dont 4 851 € pour la CCHS en 2023.

- **Zone d'activité du Coutier (Cherré-Au) : travaux préparatoires à l'implantation d'entreprises**

Une promesse de vente a été conclue avec l'entreprise logistique GLP fin 2021. Afin de préparer l'implantation de l'entreprise, la CCHS doit réaliser en 2023 des travaux d'élargissement de voirie et d'extension des réseaux.

L'investissement est estimé à 411 000 € dont 11 000 € de maîtrise d'œuvre.

Parallèlement, des travaux d'accès à l'autre parcelle de 6 ha devront être réalisés (avec passage sur la canalisation de gaz). Le coût de ces travaux est estimé à 87 000 € HT. Les études de maîtrise d'œuvre sont programmées en 2023 (7 000€), les travaux en 2024.

- **Travaux sur les bâtiments économiques**

Bâtiment « Belink » situé la ZA route de Mamers à La Ferté Bernard :

Il s'agit d'un bâtiment industriel. L'équipement existant a été divisé en deux dont une partie est actuellement occupée par l'entreprise Belink. L'autre partie est destinée à la location ou à la vente. Afin de séparer les deux entités, il est

³ Mission Régionale d'Autorité Environnementale

⁴ Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage

⁵ Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

nécessaire d'aménager un mur coupe-feu. Des travaux doivent également être réalisés sur le chauffage et l'électricité. Le coût de ces investissements est estimé à 120 000 € HT. Une subvention DETR de 59 600 € a été sollicitée.

Plateforme Bois-Energie

Il est prévu de réaliser plusieurs travaux sur la plate-forme bois-énergie du Luart en 2023 (protection des poteaux de charpente et extension de la dalle enrobée), pour un montant estimé à 34 000 €.

De plus, une étude est en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

• **Travaux divers sur les zones d'activité**

Divers travaux sont envisagés sur la période 2023-2024 sur les zones d'activité :

En 2023 :

- ZA des Ajeux : accès à une parcelle et raccordement en vue de la commercialisation d'une parcelle (56 000 €)
- ZA La Fonderie à Tuffé : voirie d'accès pour l'entreprise DECOTEC (80 000 €)
- ZA de Valmer : parking à proximité de l'entreprise AGEM (10 000 €)
- Marché de voirie sur les ZA : 10 000 €.

En 2024 :

- ZA du Coutier : création d'une rampe d'accès au bassin de rétention n°4 (50 000 €)
- Marché de voirie : 100 000 €.

En outre et comme cela a été convenu lors du transfert des zones d'activités, la Communauté de Communes règlera aux communes des frais d'acquisition pour les terrains « économiques », dès lors qu'ils seront commercialisés.

Enfin, il est prévu une provision pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA de l'Eguillon, à hauteur de 44 000 €.

AGRICULTURE

• **Opération pilote transmission en agriculture**

La problématique du renouvellement des chefs d'exploitation, en particulier en élevage, du fait de son impact sur la dynamique économique et sociale des territoires et sur la préservation des paysages, représente un enjeu majeur pour la Communauté de Communes. Face à ce constat, l'Huisne sarthoise a été sélectionnée par la Région comme territoire pilote en matière de transmission en agriculture. Un programme d'actions a été défini sur la période 2022-2025, avec l'appui de la Chambre d'agriculture, du CAPP72 et du GAB72⁶. Cette opération représente un coût de 27 660 € pour la CCHS, dont 14 000 € en 2023, le reste en 2024.

HABITAT

• **Guichet habitat**

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui s'est déroulée de 2017 à 2021, a bénéficié à 289 foyers, permis la réalisation de 5,3M€ de travaux, effectués principalement par des entreprises locales, et mobilisé 2,8 M€ de subvention dont 685,6 K€ de la CCHS. 168 046 € ont été réglés par la Communauté de Communes en 2022, 141 745 € restent à solder sur 2023.

Au vu du succès de cette opération, un guichet habitat a été lancé début 2023, suite à une phase préparatoire qui s'est déroulée en 2022 et à la signature de convention avec l'Etat/ANAH, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

La nouvelle opération regroupe deux dispositifs, une OPAH sur 5 ans (2023-2027) et une Plateforme de Rénovation Energétique (PTRE) sur 3 ans pour l'instant (2023-2025).

La nouveauté de ce guichet unique permettrait de proposer de l'information et des conseils à tous les habitants, quels que soient leurs revenus et d'accompagner de manière plus approfondie certains projets.

Des aides à l'investissement seraient attribuées pour l'amélioration des logements privés selon des conditions de ressources (projets éligibles ANAH).

Un marché d'animation a été conclu avec la société INHARI dans le cadre de cette opération. Il comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle qui sera levée ou non fin 2023 en fonction de l'évolution du financement du dispositif PTRE.

⁶ Chemin vers une Agriculture Performante Paysanne et Groupement d'Agriculture Biologique de la Sarthe

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'opération est le suivant à ce jour :

DEPENSES	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Tranche ferme (€/HT)	99 770	73 890	73 890	73 890	73 890	395 330
Tranche conditionnelle (€/HT)		34 825	34 825	34 825		104 475
TOTAL HT	99 770	108 715	108 715	108 715	73 890	499 805
TOTAL TTC	119 724	130 458	130 458	130 458	88 668	599 766

RECETTES	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
ANAH /CD72 (OPAH)	56 222	57 144	57 144	57 144	70 934	298 587
Région (PTRE)	12 600	12 600	12 600			37 801
SARE/CEE (PTRE)	39 671					39 671
Autofinancement CCHS	11 230	60 714	60 714	73 314	17 734	223 707
TOTAL TTC	119 724	130 458	130 458	130 458	88 668	599 766

A noter, les recettes du PTRE liées aux Certificats d'Economie d'Energie SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) sont en cours de refonte et ne sont pas encore connues au-delà du 31 décembre 2023.

En termes d'investissements, la Communauté de Communes versera des aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH, comme lors de la précédente opération. Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

DEPENSES	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Subventions aux particuliers	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	950 000

- **Habitat Temporaire chez l'Habitant (HTH)**

La Communauté de Communes a conclu une convention avec l'association Le Flore Habitat pour la mise en œuvre localement d'un dispositif facilitant l'accès au logement de jeunes âgés de 15 à 30 ans dans le cadre d'une prise de poste, d'un stage, d'un apprentissage...

Une participation de 2 079 € est demandée à la CCHS pour la mise en œuvre de ce dispositif en 2023.

- **Provision pour travaux en matière d'habitat insalubre**

La Communauté de Communes exerce une partie de la compétence habitat. Le Président s'est vu dès lors transférer le pouvoir de police spéciale de l'habitat. Celui-ci porte sur des questions de sécurité pour les occupants ou les passants d'habitations insalubres (arrêtés sur les immeubles présentant un risque d'effondrement, solidité insuffisante d'un bâtiment, défaut d'entretien, fonctionnement ou entreposage de matières dangereuses dans un immeuble collectif). Ces arrêtés peuvent prescrire des travaux ou la démolition du bâtiment, le relogement des locataires le cas échéant. En cas de défaillance du propriétaire, la Communauté de Communes devra se substituer.

Ce pouvoir de police fait peser un risque financier non négligeable à la Communauté de Communes, pour lequel il est proposé d'affecter une provision financière de 10 000 € par an de 2023 à 2025.

MOBILITE

- **Etudes de mise en accessibilité de la gare de La Ferté Bernard**

La SNCF envisage des travaux de mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard. Des études préalables ont été réalisées en 2022. Afin de poursuivre la réflexion, des études avant-projet et projet (APO) seront réalisées en 2023 et 2024 pour un montant de 215 224 €, dont 53 806 € à la charge de la Communauté de Communes (25%).

Les travaux sont programmés pour 2025 et sont estimés à 3,2 M€ à ce stade, des solutions alternatives étant à l'étude pour réduire le coût.

- **Covoiturage**

Dans le cadre de la compétence Mobilités, une réflexion est en cours sur le covoiturage dans le cadre des trajets domicile-travail. Des actions d'animation pourraient être menées en lien avec les entreprises du territoire, pour un budget estimé à 15 000€.

ACTION SOCIALE

- **Convention Territoriale Globale**

Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de 5 ans, est une convention de partenariat avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur différents champs d'intervention : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le handicap, l'inclusion numérique...

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic social partagé réalisé par la CCHS en 2022, ainsi qu'un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles.

La Communauté de Communes porte la coordination de ce dispositif et bénéficiera pour cela d'une aide de la CAF à hauteur de 50%.

- **France Services**

Un espace « France Services » est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie... En tant que Guichet Unique, il répond à des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement des usagers, y compris celle incluant des outils numériques.

Un espace France services multisite a été ouvert au public en décembre 2022. Le coût de ce nouveau service est estimé à 57 000 € par an et fait l'objet d'une subvention annuelle de l'Etat de 30 000€.

- **Déménagement du Relais Petite Enfance de La Ferté-Bernard**

Cf. rubrique Tourisme et culture

- **Relais Petite Enfance de Tuffé Val de la Chéronne : chauffage**

Un dysfonctionnement dans le système de chauffage perdure sur le bâtiment de Tuffé depuis sa mise en service. Il est prévu de remplacer celui-ci dans le cadre de l'assurance dommage d'ouvrage, pour un montant évalué par l'assurance à 143 000 €.

- **Dispositif de prêt de matériel aux assistantes maternelles**

Dans le cadre de sa mission de promotion et de valorisation du métier d'assistant maternel, le Relais Petite Enfance a pour projet de prêter du matériel de puériculture aux assistants maternels du territoire pour faciliter leur installation.

Le coût de ce dispositif expérimental est évalué à 3 300 € en 2023, subventionné à hauteur de 50% par la CAF.

SPORT ET LOISIRS

- **Centre aquatique**

Le marché de travaux, constitué de 24 lots, a été attribué en 2022 pour un montant total de 13.494 M€ HT.

Les travaux ont débuté mi-octobre et se poursuivront jusqu'à l'automne 2024.

L'autorisation de programme créée pour cette opération prévoit un engagement financier à hauteur de 9,5 M€ en 2023 et 5,2 M€ en 2024.

2 emprunts ont été contractés en 2022 pour cet équipement, le premier de 7 M€ auprès de l'Agence France Locale, le second de 5 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En outre des subventions ont été obtenues, pour près de 4 M€ auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Parallèlement, le Conseil communautaire a décidé que le mode de gestion serait réalisé sous la forme d'une délégation de service public. Afin de préparer ce contrat, il est prévu de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage sur 2023 et 2024, pour un montant estimé à 40 k€.

- **Salles de sport de Tuffé Val de la Chéronne et Le Luart**

Il est envisagé de remplacer l'éclairage intérieur, en partie défectueux, des 2 gymnases par des luminaires LED.

Cet investissement est évalué entre 30 k€ et 60 k€ par site en fonction de la prestation réalisée (avec ou sans refonte du câblage). Il est prévu de solliciter des certificats d'économie d'énergie sur cet investissement.

En outre différents matériels doivent être achetés, pour un montant global de 2 500 € HT pour les 2 sites.

TOURISME ET CULTURE

- **Aménagement du bâtiment rue du Moulin à Tan, à La Ferté Bernard**

La Communauté de Communes a acquis fin 2022 un bâtiment de 220 m² sur un terrain de 488 m² à La Ferté-Bernard, rue du Moulin à Tan. Il est envisagé d'y transférer le Relais Petite Enfance (RPE) de La Ferté Bernard, ainsi qu'une

partie des activités de l'espace culturel de La Laverie. Ce transfert permettra au RPE de disposer de locaux plus grands et fonctionnels permettant d'améliorer l'accueil des familles et des assistantes maternelles.

Afin de mener à bien ce projet, des travaux et équipements doivent être réalisés dans le nouveau bâtiment, pour un montant global estimé à 185 000 € HT. Des subventions ont été demandées auprès de l'Etat (DETR) et de la CAF, à hauteur de 143 000 €.

- **Centre culturel de La Laverie : implantation d'une micro-folie**

L'Etat a lancé un appel à projets pour déployer des Micro-folies sur tout le territoire des Pays de La Loire.

Ces équipements proposent des contenus culturels ludiques et numériques afin d'animer le territoire et rendre la culture accessible au plus grand nombre, y compris dans nos territoires ruraux. La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise projette d'implanter une micro-folie au sein du centre culturel intercommunal de La Laverie. La candidature déposée en 2022 auprès des services de l'Etat a été retenue. Divers travaux d'aménagement sont nécessaires sur le site de La Laverie pour ouvrir la micro-folie, de même que l'acquisition de mobiliers et d'équipements. Ce projet est lié et doit être coordonné avec l'action précédente (aménagement du nouveau bâtiment) en termes de travaux.

Le coût d'investissement global est estimé à 58 000 €. Une subvention de 45 000 € a été obtenue dans le cadre de l'appel à projets.

- **Office de tourisme : feuille de route et convention triennale**

Afin de fixer des orientations pluriannuelles et d'offrir une visibilité et des outils d'aide à la décision à la CCHS en matière de promotion du tourisme, il a été décidé de conclure une convention avec l'office de tourisme, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'office du tourisme, évaluée à 115 000 € en 2023.

SECOURS ET INCENDIE

- **Participation aux travaux des SDIS de Montmirail et Tuffé**

Le SDIS de la Sarthe a finalisé les investissements sur 2 sites de la CCHS (nouvelle caserne de Montmirail/Gréez, extension de la caserne de Tuffé Val de la Chéronne). Les budgets prévisionnels ont été revus dans le cadre des marchés de travaux :

- Extension du SDIS de Tuffé : 575 000 €
- Construction du SDIS Montmirail/Gréez : 1 017 000 €

La sollicitation de la CCHS sera appelée à hauteur de 15%, soit :

- 86 250 € pour Tuffé (paiement étalé sur 2022 et 2023)
- 152 500 € pour Montmirail (paiement étalé sur 2022 et 2023), hors apport du terrain.

EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Préparation du transfert des compétences « Eau et assainissement »**

Dans la perspective du transfert des compétences « Eau et assainissement » à la CCHS le 1^{er} janvier 2026, il est prévu de lancer les premières réflexions avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Le coût de cet appui est estimé à 30 000 €, étalé sur 2023 et 2024. Une aide de l'Agence de l'eau sera demandée, à hauteur de 50%.

SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

- **Fonds de concours aux communes**

La campagne 2023 des fonds de concours auprès des communes s'inscrit globalement dans la continuité de celle de 2022, selon les règles qui ont été revues l'an passé. Il est envisagé de compléter le règlement en définissant un plafond pour les aides en matière de voirie.

L'enveloppe proposée en 2023 s'élève à 450 000€.

	2019	2020	2021	2022	Proposition 2023
Fonds de concours engagés	352 797 €	324 324 €	490 399 €	486 308 €	450 000 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP)

Parmi ces investissements, plusieurs ont été initiés lors d'exercices précédents et ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) pluriannuels qui seront actualisés comme suit en 2023 :

LIBELLE	Montant	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
-	-							
Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH (2016-2021)	685 600 €	26 928 €	63 536 €	117 089 €	168 256 €	168 046 €	141 745 €	
Fonds de concours 2018	454 299 €	6 846 €	248 100 €	67 515 €	47 686 €	24 738 €	59 414 €	
Fonds de concours 2019	352 797 €		39 644 €	152 143 €	113 675 €	19 325 €	28 010 €	
Fonds de concours 2020	324 324 €			22 966 €	131 261 €	30 560 €	139 537 €	
Fonds de concours 2021	490 399 €				26 420 €	232 024 €	231 955 €	
Fonds de concours 2022	486 308 €					31 414 €	420 000 €	34 894 €
Construction Centre aquatique	16 500 000 €		39 706 €	549 785 €	461 087 €	743 958 €	9 500 000 €	5 205 464 €

Une nouvelle autorisation de programme sera mise en place courant 2023 pour le guichet habitat selon les montants présentés dans la rubrique Habitat.

ANNEXE 1 : PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le profil d'extinction de la dette (au 01/01/2023) est le suivant, tous budgets confondus :

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital amorti	Intérêts	Annuité	Dettes/hab	Variation capital amorti / N-1	Variation Intérêts N-1
2023	5 012 606 €	1 027 309 €	147 839 €	1 175 148 €	171 €	158 273 €	89 452 €
2024	10 845 296 € (1)	1 315 292 €	409 104 €	1 724 396 €	371 €	287 982 €	261 265 €
2025	14 330 005 € (2)	967 121 €	386 695 €	1 353 816 €	490 €	-348 171 €	-22 409 €
2026	13 362 884 €	971 402 €	367 065 €	1 338 468 €	457 €	4 281 €	-19 629 €
2027	12 391 481 €	907 639 €	344 100 €	1 251 739 €	424 €	-63 763 €	-22 965 €
2028	11 483 842 €	843 004 €	325 577 €	1 168 581 €	393 €	-64 635 €	-18 523 €
2029	10 640 838 €	710 069 €	308 174 €	1 018 242 €	364 €	-132 936 €	-17 403 €
2030	9 930 769 €	712 124 €	290 750 €	1 002 875 €	340 €	2 055 €	-17 423 €
2031	9 218 645 €	714 199 €	273 308 €	987 507 €	315 €	2 075 €	-17 443 €
2032	8 504 446 €	716 294 €	255 845 €	972 139 €	291 €	2 095 €	-17 463 €
2033	7 788 151 €	718 409 €	237 893 €	956 302 €	266 €	2 115 €	-17 952 €
2034	7 069 742 €	654 218 €	223 014 €	877 231 €	242 €	-64 191 €	-14 880 €
2035	6 415 525 €	655 525 €	206 359 €	861 883 €	219 €	1 307 €	-16 655 €
2036	5 760 000 €	480 000 €	189 695 €	669 695 €	197 €	-175 525 €	-16 664 €
2037	5 280 000 €	480 000 €	174 347 €	654 347 €	181 €	0 €	-15 348 €
2038	4 800 000 €	480 000 €	158 999 €	638 999 €	164 €	0 €	-15 348 €
2039	4 320 000 €	480 000 €	143 651 €	623 651 €	148 €	0 €	-15 348 €
2040	3 840 000 €	480 000 €	128 303 €	608 303 €	131 €	0 €	-15 348 €
2041	3 360 000 €	480 000 €	112 955 €	592 955 €	115 €	0 €	-15 348 €
2042	2 880 000 €	480 000 €	97 607 €	577 607 €	99 €	0 €	-15 348 €
2043	2 400 000 €	480 000 €	82 259 €	562 259 €	82 €	0 €	-15 348 €
2044	1 920 000 €	480 000 €	66 911 €	546 911 €	66 €	0 €	-15 348 €
2045	1 440 000 €	480 000 €	51 563 €	531 563 €	49 €	0 €	-15 348 €
2046	960 000 €	480 000 €	36 215 €	516 215 €	33 €	0 €	-15 348 €
2047	480 000 €	480 000 €	20 867 €	500 867 €	16 €	0 €	-15 348 €
2048	0 €	480 000 €	6 028 €	486 028 €	0 €	0 €	-14 839 €

(*) Population totale au 01/01/23 = 29 237 (INSEE)

(1) Déblocage de l'emprunt de 7 M€ auprès de l'Agence France Locale

(2) Déblocage de l'emprunt de 5 M€ auprès de Banque des Territoires (intérêts provisionnels calculés avec un taux de 3,6%)

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS AU 01/01/2023

BUDGET GENERAL

Objet	Organisme prêteur	Montant emprunt	Date 1ère échéance	Durée	Taux	Capital restant dû au 01/01/2023	Montant échéance 2023 Capital	Intérêts	Annuité Kl + Intérêts	Dernière échéance
Renégociation du prêt n°16	Crédit Local de France	1 503 499,90 €	01/01/2018	7	0,254%	483 139,94 €	235 677,62 €	1 224,62 €	236 902,24 €	01/01/2024
Acquisition bâtiment Belink	Agence France Locale	900 000 €	22/11/2019	15	1,280%	676 529,95 €	57 666,64 €	8 659,58 €	66 326,22 €	22/11/2033
Fibre optique - 2ème tranche	Agence France Locale	1 300 000 €	31/12/2019	10	0,844%	793 072,57 €	129 417,14 €	6 693,53 €	136 110,67 €	31/12/2028
Achat du bâtiment SPX à la SEM	Crédit Local de France	1 420 000 €	01/05/2009	15	4,510%	118 333,15 €	94 666,67 €	3 735,78 €	98 402,45 €	01/02/2024
Construction salle sports TVC	Caisse d'Epargne	950 000 €	25/03/2010	15	3,770%	159 577,65 €	78 292,02 €	4 917,88 €	83 209,90 €	25/12/2024
Fibre optique - 1ère tranche	Agence France Locale	1 300 000 €	24/07/2017	10	0,890%	599 320,82 €	131 118,12 €	4 897,16 €	136 015,28 €	24/04/2027
Centre aquatique	Agence France Locale	7 000 000 €	20/09/2023	25	2,910%		140 000,00 €	101 340,75 €	241 340,75 €	20/03/2048
Centre aquatique	Banque des territoires	5 000 000 €	2024 ?	25	Livret A + 0,6%					
TOTAL						2 829 974,08 €	866 838,21 €	131 469,30 €	998 307,51 €	

BUDGET ANNEXE ZA COUTIER

Objet	Organisme prêteur	Montant emprunt	Date 1ère échéance	Durée	Taux	Capital restant dû au 01/01/2023	Montant échéance 2023 Capital	Intérêts	Annuité Kl + Intérêts	Dernière échéance
Achats terrains pour extension du Coutier	Agence France Locale	2 500 000 €	21/06/2021	15	0,750%	2 182 632,36 €	160 471,23 €	16 369,74 €	176 840,97 €	21/06/2035
TOTAL						2 182 632,36 €	160 471,23 €	16 369,74 €	176 840,97 €	

TOUS LES BUDGETS

	Capital restant dû au 01/01/2023	Montant échéance 2023		Annuité
		Capital	Intérêts	Kl + Intérêts
TOTAL	5 012 606,44 €	1 027 309,44 €	147 839,04 €	1 175 148,48 €

*Phase de préfinancement de 36 mois (juillet 2022 à juillet 2025)

Tous les emprunts sont à taux fixes.